

CD26 – Comité Directeur, Réunion du 2 juin 2026
Compte-rendu

Présents : Bernard Chevigny (CD26 - Président), Michel Bleic (CD26 - Caf de Romans), Jean-Marc Belle (CD26 - Caf de Saoû), Jean-François Leroy (CD26 , rédacteur du présent compte-rendu - CD26 - de Romans), Marie-Hélène Touzalin (CD26 – Caf de Crest Val de Drôme), Kim Chapuis (CD26 - Agent de développement), Patrick Lambert (CD26 - CD26 - de Valence), Armand Gueyte (Groupe Alpin Drômois) - *Invités : Jean-Christophe MALLET (CAF Romans).*

En visio : Jean-François Leroy (CD26 , rédacteur du présent compte-rendu - CAF Romans), Éric Michon (Club d'escalade de Buis les Baronnies).

Excusés : Arnaud Thollet (CAF Vercors Sud), Jean-Luc Chambault (CD26 – Caf Crest Val de Drôme)

Clubs invités absents : Densité Valence, Drôme en cime, CAF du Grand-Serre, Les Caillasses de Die.

1 Questions / Réponses – Tableau de bord du Plan de Développement Territorial (PDT) – Avancement

- Cf. tableau de bord en annexe 1.
- Certaines actions en retard sont à relancer par les pilotes concernés.
- Noms des voies d'escalade faisant référence explicitement à des violences sexistes ou sexuelles, le principe retenu est de ne pas accepter le renommage systématique des voies litigieuses. À ce jour, un accord a été trouvé pour 32 des 65 voies concernées. Sept noms restent encore problématiques. Une position commune est recherchée entre le Comité et le Département, avec un suivi assuré par Isabelle Pochelon.
- Topos numériques, une réunion en visioconférence sera organisée afin de statuer sur la mise en place des topos numériques et sur leur modèle financier.

2 Finances (10 min)

- Pas d'évolution significative à signaler par rapport au comité du 24 mars.
- La subvention fédérale de 10 000 € a été versée.
- Une réflexion est en cours au niveau fédéral afin de porter cette subvention à 20 000 €.
- La trésorerie s'élève à 114 000 €, ce qui reste confortable. Elle demeure toutefois inférieure à l'équivalent d'un à deux ans de budget, niveau généralement observé dans les comités disposant d'un agent de développement.
- Cette situation est satisfaisante au regard des perspectives de renouvellement des topos et de l'absence de subvention Leader.

3 Prochaines réunions :

- 6 octobre : Comité directeur
- 24 novembre : Assemblée générale CD26

4 Temps d'échanges et de réflexion pour faire émerger des idées et construire des actions concrètes, utiles à la fois pour le comité et pour les clubs

- Ce point fait suite à l'annulation du temps d'échange et de réflexion consacré au rôle du Comité départemental et à son apport aux clubs drômois, initialement prévu le 25 avril.
- Afin d'enrichir les échanges, chaque club pouvait être représenté par deux personnes : un membre du comité directeur ainsi qu'un encadrant ou bénévole. Cette possibilité d'ouverture du comité n'a toutefois pas été saisie par la majorité des clubs.
- Les thématiques suivantes restant à être abordées le seront lors du comité du 6 octobre 2026 :
 - Les attentes des clubs ;
 - La mutualisation des formations
 - La place des femmes dans nos structures

1. La motivation des bénévoles

Cf. Annexe 2

2. Le développement des clubs et le rôle du comité départemental dans leur accompagnement

Cf. Annexe 3

3. Le futur du comité départemental

Fera l'objet d'un mail du Président du Comité départemental aux adhérents

Annexe 1

Tableau de bord du Plan de Développement Territorial (PDT), avancement au 29 mai 2026

	Engagement/Ambition	Actions - Objectifs 2025-2026	Avancement à date du 29 mai 2026	Actions - Objectifs 2026-2027	Actions - Objectifs 2027-2028
Axe 1: Coordonner les clubs, affiliés FFCAM ou non, et les gardiens de site dans la gestion des SNE - Pilotes : Kim Chapuis et Jean-Marc Belle					
	1.1. Poursuivre la mise en place du modèle de gestion des SNE en recroisant les propriétaires/EPCI/Communes n'ayant pas encore signé d'accord de délégation et de convention d'usage.	Prise de compétence et signature des accords de délégation pour l'EPCI de Dieulefit-Bourdeaux, signature des accords de délégation pour Valence Romans Agglo. Recherche de solution pour la faiblesse de Mollans-sur-Ouvèze. Poursuite de l'appui aux EPCI dans le conventionnement des différents SNE. Indicateurs : Nb de prise de compétence, Nb d'accords de délégation signés, Nb de sites conventionnés.	Le conventionnement de communes de Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) a pris la compétence escalade fin 2025. Les accords de délégation pour la CCDB et la CC Valence Agglo Romans sont dans le circuit de signature. Au 29/05/2026, sur les 18 sites à conventionner : - 26 sont entièrement conventionnés, - 20 sont partiellement conventionnés, - 25 sont non conventionnés, - 7 sont interdits.	Poursuite de l'appui aux EPCI dans le conventionnement des différents SNE. Indicateurs : Nb de prise de compétence, Nb d'accords de délégation signés, Nb de sites conventionnés.	Poursuite de l'appui aux EPCI dans le conventionnement des différents SNE. Indicateurs : Nb de prise de compétence, Nb d'accords de délégation signés, Nb de sites conventionnés.
	1.2. Animer le réseau de gestion des SNE : mise en lien des acteurs et s'assurer de la gestion dans le temps tout en restant un interlocuteur identifié ; aller vers une culture commune de la gestion bénévole des SNE.	Partager les bonnes pratiques, les problématiques des différents clubs dans le but d'aider et faire progresser le collectif des clubs référents en mettant à profit notamment le COPIL SNE dont le contenu doit s'orienter vers un contenu plus participatif. Indicateur : Tenue de 2 COPIL SNE/an.	Prochain Copil SNE le 24 juin	Partager les bonnes pratiques, les problématiques des différents clubs dans le but d'aider et faire progresser le collectif des clubs référents en mettant à profit notamment le COPIL SNE dont le contenu doit s'orienter vers un contenu plus participatif. Indicateurs : Tenue de 2 COPIL SNE/an.	Partager les bonnes pratiques, les problématiques des différents clubs dans le but d'aider et faire progresser le collectif des clubs référents en mettant à profit notamment le COPIL SNE dont le contenu doit s'orienter vers un contenu plus participatif. Indicateurs : Tenue de 2 COPIL SNE/an.
	1.3. Apporter un soutien aux clubs dans les commandes de matériel d'équipement des SNE.	Rappeler la procédure, inciter et aider les clubs à passer des commandes de matériel par ce dispositif. Indicateurs : Volume de matériel acheté via ce dispositif par l'ensemble des clubs référents.	Prochain Copil SNE le 24 juin	Rappeler la procédure, inciter et aider les clubs à passer des commandes de matériel par ce dispositif. Indicateurs : Volume de matériel acheté via ce dispositif par l'ensemble des clubs référents.	Rappeler la procédure, inciter et aider les clubs à passer des commandes de matériel par ce dispositif. Indicateurs : Volume de matériel acheté via ce dispositif par l'ensemble des clubs référents.
	1.4. Créer et tenir à jour une page sur le site internet du comité centralisant toutes les informations sur l'ouverture et la fermeture des SNE, ainsi qu'une présentation du modèle mis en place et des rôles de chacun.	Reflexion sur le contenu et l'organisation de la page en COPIL SNE. Création de la page. Mise à jour des informations de manière régulière, selon l'avancée du conventionnement. Créer un QR Code utilisé dans les top-guides qui renvoie vers cette page.	Le principe est acté, il faut alimenter cette page web. Le QR code apposé sur les topos du stock actuel et les futurs topos renverra vers cette page WEB qui sera à jour des dernières actualités, notamment, les nouveaux noms de voie.	Mise à jour des informations de manière régulière, selon l'avancée du conventionnement et les actualités sur les SNE	Mise à jour des informations de manière régulière, selon l'avancée du conventionnement et les actualités sur les SNE
	1.5. Travailler en étroite collaboration avec notre Fédération Nationale, plus particulièrement avec le Cadre technique National en charge de l'animation du Comité Technique des sites de pratiques, de manière à inscrire le mode de gestion des sites Drômois dans le processus fédéral récemment défini.	Application du processus récemment défini par la Fédération pour les derniers accords de délégation devant être établis. Au-delà des contacts téléphoniques réguliers, rencontre annuelle à minima entre l'agent de développement du CD 26 et le cadre technique national.	Nous nous inscrivons autant que possible dans le processus fédéral pour la signature des accords de délégation pour les territoires des CC de Valence-romans agglo et Dieulefit-Bourdeaux.	Rencontre biannuelle entre les élus du CD26 et de la FFCAM en charge du "Sousier fédéral". Au-delà des contacts téléphoniques réguliers, rencontre annuelle à minima entre l'agent de développement du CD 26 et le cadre technique national.	Au-delà des contacts téléphoniques réguliers, rencontre annuelle à minima entre l'agent de développement du CD 26 et le cadre technique national.
	1.6. Construire des relations pérennes et naturelles avec les organismes (LPO, ONF, CDN, France...) ainsi que les associations de chasseurs ; participer aux instances locales au sujet de la conciliation des usages, en particulier sur les relations entre grimpeurs et naturalistes ; s'assurer d'une bonne conciliation entre l'escalade et les autres activités et tenir informés les clubs des échanges lors de ces réunions.	Créer les COPIL et instances locales au sein desquels il est opportun que le comité soit présent, et l'interlocuteur au sein du comité. Participation à choisir le mode de diffusion des actualités aux clubs (mail en direct, envoi du CR, actualités sur le site internet). Participation, être identifié comme interlocuteur, assurer la conciliation de l'escalade avec les autres activités et activités.	En cours d'instruction	Participation, être identifié comme interlocuteur, assurer la conciliation de l'escalade avec les autres activités et enjeux. Indicateurs : Nb de participation du CD 26 aux instances de concertation.	Participation, être identifié comme interlocuteur, assurer la conciliation de l'escalade avec les autres activités et enjeux. Indicateurs : Nb de participation du CD 26 aux instances de concertation.
	1.7. Gérer les topos : rééditer les topos en lien avec les clubs locaux, s'assurer d'une bonne cohésion entre les différents topos et intervenir sur la question des topos « commerciaux » ayant des fins mercantiles, par opposition aux ouvrages ayant pour unique but de financer l'équipement ; gérer la vente et rétribution des topos.	Rédaction du Tome 1 "Drôme provençale". Gérer la vente et rétribution des topos. matrice la question des topos "commerciaux" : 30/10/2026. Indicateurs : Etat du stock des trois tomes.	La réédition du tome 1 a pris du retard, il devait sortir en octobre 26. Une première réunion pour lancer la ré-édition du Tome 3 a été tenue en avril dans le but d'une ré-édition en 2027. Le même type de réunion est prévu pour le tome 2 en juin. Le financement pour les tomes 2 et 3 s'avère plus délicat il est peu probable que nous obtenions une "subvention Leader", contrairement au tome 1.	Gérer la vente et la rétribution des topos. Reflexion sur les rééditions à prévoir (Tomes 2 et 3), ainsi que sur les topos numérotés, fin de l'instruction : 31/03/2027. Anticiper les rééditions des tomes 2 et 3. Indicateurs : Etat du stock des trois tomes.	Gérer la vente et la rétribution des topos. Lancement de la ré-édition des tomes Tomes 2 et 3 : date à confirmer en fin de l'état du stock actuel. Indicateurs : Etat du stock des trois tomes.
	1.8. Valoriser le travail de bénévolat entrepris pour la gestion des SNE : animations/soirées grand public pour présenter le travail d'équipement ; journée escalade et échanges entre grimpeurs mais aussi propriétaires, EPCI, grand public ; communiquer sur ce travail (site web comité, lettre d'info, post réseaux sociaux via Fédération nationale dans un premier temps).	Communiquer sur ce travail (choisir le mode de communication). Echanges avec les clubs pour co-organiser des animations/journées d'échanges et trouver le format adapté (à aborder en COPIL SNE?). Définir le format de communication et d'animation de la valorisation du travail bénévole : 30/06/2026.	A instruire.	Mise en œuvre des actions de communication et d'animation définies précédemment.	Mise en œuvre des actions de communication et d'animation définies précédemment.
	1.9. Organiser un stage « héritage coureurs » ou le cas échéant dans un format adapté à la gestion des SNE Drômois, chaque année dans un secteur différent et selon les besoins des clubs.	Organiser un stage "héritage coureurs" ou "équivalent" dans le département.	Date pressentie : 2-3-4 octobre avec volet "environnement", de pouvoir sensibiliser les participants et participants	Organiser un stage "héritage coureurs" ou "équivalent" dans le département.	Organiser un stage "héritage coureurs" ou "équivalent" dans le département.
	Noms des voies		Une liste de 65 noms de voie à modifier a été transmise par le SDJES. Après analyse par une commission composée de 4 femmes et 4 hommes, le CD propose de renommer 32 noms sur les 65 demandés. La réponse officielle a été adressée au SDJES fin mai. Il est probable que ce "renommage" a minima ne soit pas suffisant pour le SDJES.		
Axe 2 - Formation et sécurité : déploiement des cursus de formation renouvelés avec une attention particulière à la formation des pratiquants, animation départementale du retour d'expérience - Pilote : Bernard Chevigny					
	2.1. Informer régulièrement les clubs sur les possibilités d'accréditation des cadres à valider les compétences des pratiquants, promouvoir cette accréditation, se doter d'une équipe de formateurs sur le périmètre du CD.	Communication tous les 6 mois de la cartographie des cadres accrédités, accompagnée de la situation des niveaux de pratique validés : octobre et avril de l'année N. Se doter d'une équipe de formateurs volontaires pour proposer des formations à l'échelle du département ou interdépartemental (Drôme-Ardèche) : mai 2026	Pas d'évolution significative par rapport au précédent envoi de fin 2025. Un nouvel envoi sera réalisé à la rentrée 2026.	Communication tous les 6 mois de la cartographie des cadres accrédités, accompagnée de la situation des niveaux de pratique validés : octobre et avril de l'année N.	Communication tous les 6 mois de la cartographie des cadres accrédités, accompagnée de la situation des niveaux de pratique validés : octobre et avril de l'année N.
	2.2. Identifier le besoin de formation des pratiquants dans les clubs Drômois qui nécessite une mutualisation des ressources de formateurs et proposer une réponse adaptée.	Enquête simplifiée annuelle auprès des clubs, en mai de l'année N pour le programme de l'année N+1. En parallèle enquête auprès des formateurs sur leur capacité. Croisement des données et proposition de programme N+1 : a minima une formation "initiale" et une formation "perfectio/renforcement" l'an. Indicateurs : nb de formation pratiquants mise en place sur Drôme-Ardèche Nb de pratiquants ayant atteint un niveau de pratique sur le territoire Drômois.	Enquête "simplifiée" à lancer.	Enquête simplifiée annuelle auprès des clubs, en mai de l'année N pour le programme de l'année N+1. En parallèle enquête auprès des formateurs sur leur capacité. Croisement des données et proposition de programme N+1 : a minima une formation "initiale" et une formation "perfectio/renforcement" l'an. Indicateurs : nb de formation pratiquants mise en place sur Drôme-Ardèche Nb de pratiquants ayant atteint un niveau de pratique sur le territoire Drômois.	Enquête simplifiée annuelle auprès des clubs, en mai de l'année N pour le programme de l'année N+1. En parallèle enquête auprès des formateurs sur leur capacité. Croisement des données et proposition de programme N+1 : a minima une formation "initiale" et une formation "perfectio/renforcement" l'an. Indicateurs : nb de formation pratiquants mise en place sur Drôme-Ardèche Nb de pratiquants ayant atteint un niveau de pratique sur le territoire Drômois.
	2.3. Identifier le besoin de formation des cadres (yc recyclage), pouvant être réalisée sur le territoire Drôme-Ardèche (lieux adaptés et encadrants « locaux ») afin de limiter les déplacements, et proposer une réponse adaptée.	Enquête simplifiée annuelle auprès des clubs, en mai de l'année N pour le programme de l'année N+1. En parallèle enquête auprès des formateurs sur leur capacité. Croisement des données et proposition de programme N+1 : a minima par une formation initiateur ou un recyclage en randonnée et SAE/NE/GVE	Enquête "simplifiée" à lancer.	Enquête simplifiée annuelle auprès des clubs, en mai de l'année N pour le programme de l'année N+1. En parallèle enquête auprès des formateurs sur leur capacité. Croisement des données et proposition de programme N+1 : a minima par une formation initiateur ou un recyclage en randonnée et SAE/NE/GVE	Enquête simplifiée annuelle auprès des clubs, en mai de l'année N pour le programme de l'année N+1. En parallèle enquête auprès des formateurs sur leur capacité. Croisement des données et proposition de programme N+1 : a minima par une formation initiateur ou un recyclage en randonnée et SAE/NE/GVE
	2.4. Programmer régulièrement une formation pour cadre dirigeant sur le territoire Drôme-Ardèche.	Réalisation d'une formation cadre dirigeant en Drôme-Ardèche.	A initier pour une réalisation avant la fin d'année 2026	Rien en 2026-2027	Réalisation d'une formation cadre dirigeant en Drôme-Ardèche.
	2.5. Instruire la question de l'aide financière, intégrant la mise à disposition de bénévoles, voir le prêt de matériel, pouvant être apportée par le CD pour la formation des pratiquants.	Instruction à réaliser courant 2026, en s'appuyant notamment sur les pratiques d'autres CD pour être en mesure de faire une proposition à l'Assemblée Générale 2026.	Comme évoqué ci-dessus, le financement de la ré-édition des tomes tome 2 et 3 risque de nécessiter un apport financier significatif de la part du CD. De fait nous aurons moins de marge de manœuvre pour financer d'autres actions en particulier dans le domaine de la formation. Nous devrions y voir clair à l'automne.	Mise en œuvre des principes retenus à l'AG 2026 sur ce sujet.	Mise en œuvre des principes retenus à l'AG 2026 sur ce sujet.

	2.6. Animer la démarche « Prévention sécurité » au niveau du département, promouvoir et aider à la mise en place dans les clubs de la commission prévention sécurité.	Rien en 2025-2026	/	Identifier les Clubs qui disposent d'une commission prévention sécurité opérationnelle : le cas échéant solliciter le témoignage de club de territoire voisin (libre) juin 2026. Communiquer auprès des clubs Drômois sur l'intérêt d'une telle commission : octobre 2026 Indicateur : Nb de clubs disposant d'une commission prévention sécurité.	Survi du nb de clubs qui disposent d'une commission prévention sécurité. Partage à chaque CODIR d'un RETEX (Retour d'expérience) significatif traité par une commission de club. Indicateur : Nb de clubs disposant d'une commission prévention sécurité.
Axe 3 : Développement de la vie associative et des activités - Pilote : Bernard Chevigny					
	3.1. Développer des événements complémentaires pérennes en complément de l'événement historique Poudre et Peaux.	Définir un processus d'organisation d'un événement précisant les différentes étapes, les contributions du club support de l'événement, de l'agent de développement et des élus du CD : 15/12/2026. Identifier un événement pour 2026 : 30/10/2026 et réalisation de celui-ci.	Nous sommes mobilisés sur l'organisation du rassemblement vélo-escalade en partenariat avec Mountain Wilderness, nous ne prévoyons pas d'autres événements en 2026.	Identifier un événement pour 2027 : 30/10/2026 et réalisation de celui-ci	Identifier un événement pour 2028 : 30/10/2027 et réalisation de celui-ci
	3.2. Mettre en place une veille et relayer efficacement les événements nationaux (Grands Parours, Rassemblement vélo de Montagne...).	Communiquer à périodicité trimestrielle auprès des clubs sur les dates et la nature des grands parours et événements organisés par la FFCAM sur l'ensemble du territoire national (Club, comité). Tenir à jour cette information sur le site web du CD	Difficulté pour obtenir facilement ces informations, sollicitation par mail de la com nationale pour fluidifier le flux d'information.	Communiquer à périodicité trimestrielle auprès des clubs sur les dates et la nature des grands parours et événements organisés par la FFCAM sur l'ensemble du territoire national (Club, comité). Tenir à jour cette information sur le site web du CD	Communiquer à périodicité trimestrielle auprès des clubs sur les dates et la nature des grands parours et événements organisés par la FFCAM sur l'ensemble du territoire national (Club, comité). Tenir à jour cette information sur le site web du CD
	3.3. Identifier les besoins de diversification des activités proposées par les clubs du Département et instruction de l'appui pouvant être fourni par le CD.	Enquête simplifiée auprès des clubs pour connaître leur besoin de diversification et l'appui attendu du CD : juin 2026 Instruction des retours des clubs par le CODIR du CD, en vue d'établir si nécessaire une résolution pour l'AG de 2026 : octobre 2026	Ce point sera aussi abordé lors des réunions ad hoc du CODIR.	Mise en œuvre des actions retenues : à l'AG 2026 sur ce sujet.	Mise en œuvre des actions retenues : à l'AG 2026 sur ce sujet.
	3.4. Mener une réflexion collective sur les conditions de développement maîtrisé des clubs, définir des indicateurs de pilotage.	Sujet pouvant être traité à l'occasion d'une journée d'échange entre CODIR des clubs Drômois. Définir la date de cette journée : 15/1/2. Préparer le contenu en s'appuyant sur les pratiques d'autres CD : 15/03/2026 Réalisation de cette journée avant 30/09/2026	Journée d'échange du 25 avril transformée en 2 réunions du comité consacrées à ces sujets, les 2 juin et 6 octobre	Pilotage de "l'indicateur de développement"	Pilotage de "l'indicateur de développement"
	3.5. Instruire la question de la valorisation du bénévolat, échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les clubs et les Comités voisins en matière de valorisation du bénévolat.	A intégrer dans la journée prévue en 3.4			
	3.6. Rechercher des partenariats, en particulier avec des fournisseurs d'équipements, au bénéfice des adhérents des clubs Drômois.	Rien en 2025-2026	/	Action à mener après avoir recueilli les bonnes pratiques des départements voisins. Avoir fait le tour des possibilités de partenariat : juin 2027	Pilotage des accords de partenariats mis en place. Indicateur : Nb de partenariat mis en place.
Axe 4 : Renforcement des actions en faveur de la protection du milieu naturel - Pilotes : Jean-François Leroy					
	4.1. Participation et coopération locales : collaborer avec les instances et commissions liées à la protection de la montagne et à l'environnement.	Identifier les instances et commissions existantes sur le territoire et statuer sur la participation du CD 26, benchmark à réaliser avec les autres Comités des sports de nature : 28/02/2026. Communiquer auprès du département notre ambition en la matière : 15/03/2026 Participation aux commissions et instances retenues. Indicateur : Nb de participation aux commissions et instances	JFL Etablir lien avec travail de Kim	Participation aux commissions et instances retenues. Indicateur : Nb de participation aux commissions et instances	Participation aux commissions et instances retenues. Indicateur : Nb de participation aux commissions et instances
	4.2. Sensibilisation environnementale : informer et former les adhérents, licenciés et usagers sur les bonnes pratiques écologiques.	Organiser une formation Redirection écologique - Sensibilisation Environnementale des encadrants et des responsables milieu montagnard volontaires	Envisager automne 2026 Comm à mettre en place vers intéressés	Rien en 2026-2027	Organiser une formation Redirection écologique - Sensibilisation Environnementale des encadrants et des responsables milieu montagnard volontaires
		Mener une réflexion sur la place du comité départemental dans la réduction des émissions et la mobilité douce	A instruire	Mettre en place les dispositions retenues suite à cette réflexion	Mettre en place les dispositions retenues suite à cette réflexion
	4.3. Réduction de l'empreinte carbone : accompagner les clubs dans la mise en œuvre de mesures pour diminuer les émissions et promouvoir la mobilité douce.	Inclure les clubs à établir leur bilan carbone et à mettre en place plan d'actions pour le réduire. Indicateurs : Nb de bilan carbone effectué.		CAF Romans, action en stand by Autres clubs : Rien de fait	
				Etablir en 2025-26 et Déployer en 2026-2027, le Programme départemental de sensibilisation et d'accompagnement à la préservation de l'environnement montagnard drômois en y incluant un rassemblement "A la croisée des chemins, la nature" en 2026.	
				1ère réunion du GT 20 avril, CR en cours d'élaboration, ébauche d'un calendrier pour les grandes 2026, fiche d'actions en cours de consolidation, partage du drive associé au programme à venir. Evénement - A la croisée des Chemins, la nature - reporté sur la saison 2026-2027, plutôt au printemps 2027.	
	4.4. Écoresponsabilité dans les activités sportives : encourager la mutualisation, la réparation du matériel et l'organisation d'événements durables.	Etablir en 2025-26 et Déployer en 2026-2027, le Programme départemental de sensibilisation et d'accompagnement à la préservation de l'environnement montagnard drômois en y incluant un rassemblement "A la croisée des chemins, la nature" en 2026			
				Avancement idem ci-dessus	
		Diffuser et déployer la Politique milieu montagnard CD26 aux et avec les clubs		A instruire	
	4.5. Préservation et restauration des milieux naturels : soutenir les actions de réhabilitation et la gestion durable des espaces de montagne.	Organiser CD26, avec des clubs volontaire, un « clean Up day » par an (sur une balaise, un chemin)			
			Recenser un ou plusieurs sites Contacter et mobiliser les clubs locaux référents. Choix d'une date (printemps ou automne recommandé) Organiser une communication		
				Encourager les clubs à en organiser puis à partager les résultats sous la forme de défs	
				/	
Axe 5 : Jeunes et inclusion - Pilote : Marie Hélène Touzalin					
	5.1. Soutien et dynamiser les clubs en structurant et pérennisant les écoles de sport et d'aventure, tout en formant encadrants et jeunes - passeurs de montagne -.	Lancement d'une enquête simplifiée auprès des clubs pour identifier les attentes vis à vis du CD 26 : 15/04/2026. Promouvoir auprès des clubs la formation des pratiquants mineurs au sein des cursus fédéraux, atteinte des niveaux initié et perfectionné : 15/04/2026 Promouvoir auprès des clubs la participation aux camps 4 AURA via une communication semestrielle. Indicateurs : Nb de mineurs ayant atteint un niveau de pratique	Enquête à lancer. Le CD 26 est intervenu en appui des clubs Drômois pour une revalorisation des subventions attribués par la FFCAM.	Poursuivre les actions récurrentes. Mettre en place au niveau Départemental des formations transversales dédiées aux mineurs : Neige et avalanche et cartographie Orientation. Instruire la faisabilité de l'organisation d'un camp 4 au printemps 2028 : 30/06/2027 Indicateurs : Nb de mineurs ayant atteint un niveau de pratique	Poursuivre les actions récurrentes. Organisation du camp 4 si décidé. Indicateurs : Nb de mineurs ayant atteint un niveau de pratique

	5. 2. Faciliter l'accès des jeunes à la montagne grâce à des dispositifs innovants et à des partenariats avec les collectivités et le milieu éducatif.	Instruire la question de la création d'un groupe jeune escalade, dont financement, en s'inspirant de ce qui se fait dans les territoires voisins : 30/05/2026	A instruire.	Mise en place du groupe jeune escalade si décidé en 2026. Identifier les partenariats possibles avec le milieu scolaire, en s'inspirant de ce qui se pratique déjà dans la Drôme mais également dans les départements voisins : 30/09/2027	Poursuite du pilotage du groupe jeune escalade si créé. Mise en place des partenariats identifiés. Indicateur : Nb de partenariats avec le milieu scolaire.
	5. 3. Promouvoir la place des femmes dans la montagne et la gouvernance sportive par la parité, la formation, la sensibilisation et la valorisation des réussites féminines.	Rien en 2025-2026	Cette question doit faire l'objet d'un échange à l'occasion du CODIR de l'automne.	Identifier les encadrantes des clubs Drômois souhaitant s'impliquer dans l'animation de groupes féminins (formation, sortie...) : 30/03/2027 Identifier les actions spécifiques à destination des adhérentes : 30/09/2028	Mise en œuvre des actions décidées. Indicateurs : Nb d'actions à destination des adhérentes mises en œuvre.
	5. 4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en renforçant la prévention, la formation et le soutien pour garantir un environnement sportif respectueux et sûr.	Promouvoir auprès des clubs, en lien avec la DTN de la FFCAM, la participation des Présidents de clubs et des responsables des écoles de sport aux visios organisées avec l'association « Colosse aux pieds d'Argile » : 15/01/2026 Indicateurs : nb de clubs dont au moins un des Dirigeants a suivi cette sensibilisation.	Le CD a organisé une session de formation à la prévention des VSS en présentiel avec l'association colosse aux pieds d'Argile, 5 clubs différents étaient présents.	Indicateurs : nb de clubs dont au moins un des Dirigeants a suivi cette sensibilisation.	Indicateurs : nb de clubs dont au moins un des Dirigeants a suivi cette sensibilisation.
	5. 5. Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en adaptant les pratiques et en collaborant avec des structures spécialisées comme la Fédération Handisport.	Piste de contact avec le Comité Départemental Handisport pour identifier les actions que le CD 26 FFCAM pourraient engager en faveur de personnes porteuses de handicap : 30/09/2026 Echanger avec les CD FFCAM voisins pour s'inspirer des actions mises en œuvre sur leur territoire : 30/06/2026. A l'issue de ces échanges, proposer en CODIR les actions pérennes qui pourraient être mises en place par le CD 26 FFCAM : 30/09/2026	Une action envisagée avec le CD 26/07 sport adapté en décembre 2026.	Mise en œuvre des actions pérennes retenues Indicateurs : Nb d'actions en faveur de personnes porteuses de handicap.	Mise en œuvre des actions pérennes retenues Indicateurs : Nb d'actions en faveur de personnes porteuses de handicap.
Axe 6 : Communication et relations institutionnelles - Pilotes : Jean-François Leroy et Bernard Chevigny					
	6.1. Valoriser l'identité du CD26 : promouvoir une image moderne, inclusive et fondée sur des valeurs partagées.	Équiper les membres du CODIR du CD26 et les bénévoles impliqués sur les événements de vêtement personnalisé CD26 : 30/03/2026	A engager.		
		Concevoir et s'équiper de banderoles utilisables à l'occasion des événements organisés par le CD 26 : 30/03/2026	A engager.		
		Concevoir et diffuser aux Clubs une affiche sur les idées et les actions du CD26 : 30/06/2026	A instruire.	Communiquer, infographie/védo, sur les bénévoles dans leurs actions au sein des clubs	
			/	Bâtir une communications sur la place des femmes au sein des clubs et CD26	
	6.2. Renforcer la communication et la visibilité : collaborer avec les médias et utiliser des outils numériques pour diffuser efficacement les actions locales.	Identifier ses contacts au sein des médias locaux : 30/05/2026	A instruire.	Assurer une publication annuelle sur trois médias	
		Deux lettres d'information CD26/an			
		Aucune à date			
		Mettre à jour les informations existantes et à ajouter de nouveaux contenus pertinents (notamment, inclusivité, ...) valeurs, au site internet du CD26			

Annexe 2

Motivation et fidélisation des bénévoles

Les bénévoles sont la force vive de notre association. Par leur temps, leur énergie et leurs compétences, ils contribuent chaque jour à la réalisation de nos projets et au dynamisme de notre structure. Leur engagement est une richesse précieuse qu'il est essentiel de reconnaître, de valoriser et d'encourager.

Dans cette perspective, nous devons poursuivre nos efforts afin d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et la reconnaissance de nos bénévoles. Plusieurs axes d'amélioration peuvent ainsi être envisagés pour renforcer leur motivation, favoriser leur fidélisation et leur permettre de s'épanouir pleinement au sein de l'association.

Reconnaître l'engagement de chacun, les rendre visible

- Remercier régulièrement les bénévoles pour leur engagement et leur investissement.
- Valoriser les actions menées par le club ainsi que les contributions de chaque bénévole.
- Organiser des moments conviviaux favorisant les échanges, le partage d'expériences et le renforcement des liens entre les membres.
- Encourager l'arrivée de nouveaux adhérents disposant de compétences ou d'un savoir-faire pouvant être mis au service des projets du club.
- Favoriser l'intégration et l'accompagnement des nouveaux bénévoles afin de faciliter leur implication et leur fidélisation.

Donner du sens à l'action bénévole

- Rappeler les raisons de notre engagement bénévole et les valeurs qui nous rassemblent.
- Présenter clairement les missions, les objectifs et les projets du club.
- Communiquer régulièrement sur les actions réalisées, les résultats obtenus et les projets à venir.
- Associer les bénévoles aux réflexions, aux décisions et aux orientations importantes du club afin de renforcer leur implication.

Renforcer l'esprit d'équipe, les intégrer

- Favoriser l'entraide, la solidarité et l'esprit d'équipe entre les bénévoles.
- Encourager le développement de projets portés collectivement, en valorisant les initiatives de chacun.
- Maintenir une communication ouverte, transparente et respectueuse, propice à la confiance et au dialogue.

Accompagner et former les bénévoles

- Valoriser la formation comme un levier de développement et d'engagement.
- Proposer des formations adaptées aux besoins des bénévoles.
- Permettre à chacun de développer de nouvelles compétences.
- Confier progressivement des responsabilités en favorisant la transmission des savoirs.
- Rassurer et accompagner les bénévoles dans leur parcours.
- Être à l'écoute de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs idées.

Mieux organiser le travail

- Respecter les disponibilités et les contraintes de chacun.
- Simplifier les démarches administratives pour faciliter l'engagement.
- Répartir les responsabilités, notamment en confiant certains aspects logistiques des sorties à des participants afin de ne pas tout faire reposer sur l'encadrant.
- Reconnaître les compétences des bénévoles et leur permettre de les mettre pleinement à contribution.

- Accompagner les bénévoles et veiller à ce qu'ils ne se sentent jamais isolés face à leurs responsabilités.
- Préserver l'équilibre entre l'engagement associatif et la vie personnelle en laissant à chacun du temps pour lui.

Être à l'écoute

- Faire régulièrement des points avec les bénévoles.
- Recueillir régulièrement leurs avis, leurs suggestions et leurs retours d'expérience.
- Identifier les difficultés rencontrées et les besoins exprimés.
- Mettre en place des actions d'amélioration en tenant compte des retours des bénévoles.

Participer à leurs frais

- Prendre en charge tout ou partie de la cotisation des bénévoles afin de reconnaître leur engagement.
- Permettre aux bénévoles et aux encadrants qui le souhaitent de renoncer au remboursement des frais engagés au profit de l'association, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Valoriser l'implication

- Offrir des cadeaux et avantages : tee-shirt ou veste aux couleurs de l'association, trousse de secours personnalisée, réduction sur la cotisation annuelle.
- Valoriser publiquement leur engagement : mise à l'honneur lors d'événements, cérémonie ou remise de récompenses, diplôme ou message de remerciement personnalisé.
- Développer leurs compétences : proposer des formations ou des ateliers en lien avec leurs missions ou leur développement personnel.
- Favoriser la convivialité : organiser des sorties, repas ou événements réservés aux bénévoles afin de renforcer les liens et de partager des moments de détente.
- Prendre soin de leur bien-être : encourager les bénévoles à prendre du temps pour eux grâce au travers des activités proposées par le club.
- Mettre en lumière leur engagement : valoriser leur implication dans les supports de communication de l'association (site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.).

Conclusion

La reconnaissance, la convivialité, l'écoute et la participation constituent les principaux leviers de motivation des bénévoles. En valorisant leur engagement, en favorisant leur épanouissement et en les associant à la vie du club, nous renforçons la cohésion de notre collectif et assurons son développement dans la durée.

Un bénévole reconnu, écouté et soutenu est un bénévole qui reste engagé. C'est grâce à l'implication de chacun, à la confiance partagée et au plaisir d'agir ensemble que nos clubs pourront continuer à se développer et à faire vivre ses projets.

Annexe 3

« Développement des clubs – Contribution du CD 26 FFCAM »

L'atelier s'est articulé autour de cinq questions.

1. Pourquoi se développer ? Dans quelles conditions ?

Le développement d'un club ne se résume pas à une augmentation du nombre de licenciés. Une croissance non maîtrisée peut créer un déséquilibre entre le nombre d'adhérents et les capacités d'encadrement et de gestion du club, au risque de ne plus répondre aux attentes des pratiquants. Cette problématique rejoint celle de la mobilisation des bénévoles.

Cette difficulté ne concerne pas uniquement les petits clubs : de nombreuses structures comptant plus de 1 000 adhérents rencontrent également des tensions sur l'encadrement.

Dans ce contexte, certains clubs peuvent être amenés à limiter, voire suspendre temporairement les nouvelles adhésions afin de préserver un ratio satisfaisant entre adhérents et encadrants.

Le taux de turn-over (hors écoles de jeunes) apparaît comme un indicateur pertinent de la fidélisation des licenciés et, plus largement, de l'adéquation entre les activités proposées et les attentes des adhérents.

À l'échelle départementale, la création de nouveaux clubs, souvent de taille modeste et implantés à proximité de clubs historiques, a suscité des échanges. Les avis sont partagés :

Arguments favorables :

- elle favorise le développement territorial de la FFCAM par un effet d'essaimage et permet de répondre à de nouvelles dynamiques locales ;
- en répondant favorablement aux demandes d'affiliation, la FFCAM limite le risque que les porteurs de projet se tournent vers d'autres fédérations, telles que la FFME ou la FSGT.

Arguments de vigilance :

- la pérennité de petites structures reposant sur un nombre limité de bénévoles demeure fragile.

2. Quel est l'intérêt de diversifier les activités proposées ?

La diversification des activités est unanimement reconnue comme un facteur de développement et d'attractivité des clubs.

Cependant, le parcours de formation constitue aujourd'hui un frein important, en raison :

- de sa durée globale ;
- de la difficulté, pour certains clubs, de délivrer les niveaux de pratique « Perfectionné » et « Spécialisé », préalables à l'entrée en formation d'initiateur.

Dans ce domaine, le Comité départemental a un rôle a minima à jouer dans la formation des pratiquants en mutualisant les moyens d'encadrement.

3. Quels sont les besoins d'appui des clubs ?

Les échanges montrent que le Comité départemental est relativement peu sollicité par les clubs. Ce constat confirme la nécessité de mieux faire connaître les services et les possibilités d'accompagnement que le Comité départemental peut leur apporter.

Une exception notable concerne l'escalade, en salle (SAE) comme, dans une moindre mesure, sur sites naturels (SNE), où des formations locales sont régulièrement organisées à la demande des clubs. A minima une équipe locale de formateurs (instructeurs et professionnels) est constituée.

Par ailleurs, un défaut de mise à jour du site internet a été signalé, notamment concernant la publication des comptes rendus du Comité directeur. Ce point fera l'objet d'une correction.

4. Le plan de développement du club : un véritable levier ?

Les clubs présents ne disposent pas, pour la plupart, d'un plan de développement pluriannuel. Les objectifs sont généralement définis d'une année sur l'autre, à l'occasion de l'assemblée générale.

Même si l'élaboration d'un tel document nécessite un investissement important de l'équipe dirigeante, il constitue un outil pertinent pour :

- définir une stratégie à moyen terme ;
- partager les ambitions du club avec les adhérents ;
- renforcer la crédibilité du club auprès des partenaires et des collectivités, notamment dans le cadre des demandes de subventions.

5. Quels indicateurs pour mesurer le développement ?

Plusieurs indicateurs ont été identifiés :

- nombre de cadres formés par an ;
- nombre de cadres recyclés par an ;
- taux de turn-over (hors écoles de jeunes) ;
- nombre de journées-participants ;
- nombre d'adhérents.

Les participants proposent d'étudier la mise en place d'un indicateur composite de développement, à condition qu'il reste simple à calculer et à suivre.

Synthèse - Leviers identifiés pour les clubs

Les principaux leviers de développement retenus sont les suivants :

- maîtriser le nombre de nouvelles adhésions afin de maintenir une capacité d'encadrement adaptée et de répondre aux attentes des adhérents (formations, sorties, accompagnement) ;

- solliciter le Comité départemental pour organiser des formations permettant aux pratiquants d'accéder aux niveaux « Perfectionné » et « Spécialisé » ;
- utiliser le système d'alerte du site du Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes afin d'être informé en temps réel des nouvelles formations nationales ;
- élaborer un plan de développement pluriannuel afin de donner un cap au club et de renforcer la lisibilité de ses objectifs, tant en interne qu'auprès des partenaires extérieurs.

Le Comité départemental étudiera un indicateur composite de développement des clubs et du CD, tout en veillant à ce qu'il reste simple à produire et à interpréter.